MÉDAILLE MILITAIRE



TRAITEMENT
DE LA
MÉDAILLE
MILITAIRE

VALEUR

[re	assignation	
2 e		
3 e		
4 e		
5 e		
6e		

DISCIPLINE

/e	01	 											5								
ge				147								-								A	
)e							1									8000					
)e																					
e																					
e			100						Section 1			•									

PROCÈS-VERBAL DE REMISE DU LIVRET (1)

Je, soussigné, Manu de Conse d'alliq certifie avoir remis ce jour à M. BROCHARD exillent (titulaire ou représentant légal du titulaire du traitement dont le certificat d'inscription ci-contre) le présent livret sur lequel j'ai fixé sa photographie.

Je certifie en outre que M. susmentionné a apposé, en ma présence, sa signature-type sur la fiche mobile communiquée avec le livret par la Grande Chancellerie, ladite fiche devant être transmise à M. le Trésorier-Payeur général.

ou Je certifie que M. susmentionné ne peut signer, circonstance que j'ai relatée sur la fiche mobile.

L'intéressé déclare vouloir toucher les arrérages chez

le Trésorier-Payeur général Le Receveur des Finances le Percepteur

la Pacayour des P. T.

département En foi de quoi, j'ai apposé le cachet de mon service sur la photographie ci-contre et j'ai signé le présent procès-verbal.

FCOSNE-D'ALLIER Signature:

instructions aux agents chargés (1) Voir page 3 de la courreture remettre les livrets aux médantes.

[25529]

Si l'intéressé est déjà muni d'un livret à coupons concernant une pension de l'État, et sur lequel figure sa photographie, l'agent chargé de la remise du présent livret n'a pas à y apposer de nouvelle photographie, à moins que le titulaire ne le désire. Il se borne alors à porter, dans le cadre réservé à cette dernière, la mention signée : « La photographie du titulaire est apposée sur le livret de pension (a) No ...



SERVICES DE LA

LÉGION D'HONNEUR ET DE LA

MÉDAILLE MILITAIRE

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Decret du 28 novembre 1962 portant code de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire

Loi du 5 septembre 1919

est inscrit au registre matricule des Médaillés militaires pour un traitement annuel

département de l'aller

francs payable annuellement avec jouissance du 1 184 1964

Pour le Grand Chancelies de la Légion d'honneur et par ordre : Le Chef des Services de la legion d'honneur et de la Médaille militaire,

Somme annuelle :

VÉRIFIÉ:

Jouissance du ARRÉRAGES	Nº 9 GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR								
ANTÉRIEURS À L'ANNÉE QUE CONCERNE		MENT DE LA MÉDA							
du)	ÉCHÉANCE	NUMÉRO	SOMME						
au Rappel	1:JANV 73	536783	vs zz on / house of F						
A Reste net à payer.	Timbre du bureau payeur.	Lo	Le comptable payeur in dique le montant à payer raison d'un chiffre pa case, en croisillonnant le cases inemployées.						
[25529]			Décret du 28 novembre 1962						

omptable payeur in-e montant à payer à d'un chiffre par en croisillonnant les nemployées.

28 novembre 1962.



GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

TRAITEMENT DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

ÉCHÉANCE NUMÉRO SOMME

11 JANV 73 536783

5 2 2 2 F

Timbre du bureau payeur.

Nº 9

Le comptable payeur indique le montant à payer à raison d'un chiffre par case, en croisillonnant les cases inemployées.

No 2

Nº 9

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA LÉGION D'HONNEUR

TRAITEMENT DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

ÉCHÉANCE

NUMÉRO

THOUS TED

SOMME

1: JANV 73

536783

F

150

1. JANV 66

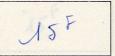
PAYÉ

PERCEPTION DE

Timbre du bureau payeur. Le comptable payeur indique le montant à payer à raison d'un chiffre par case, en croisillonnant les cases inemployées.



15 JANV 67



Nº 9 GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

TRAITEMENT DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

ÉCHÉANCE NUMÉRO SOMME

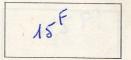
15 JANV 73 536783



Timbre du bureau payeur. Le comptable payeur indique le montant à payer à raison d'un chiffre par case, en croisillonnant les cases inemployées.



15 JANV 68



No 9

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

TRAITEMENT DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

ÉCHÉANCE	NUMÉRO	SOMME						
11110NV 77 E	7 C 7 D 7	an) sequence at						

Timbre du bureau payeur. Le comptable payeur indique le montant à payer à raison d'un chiffre par case, en croisillonnant les cases inemployées.

No 9

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

TRAITEMENT DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

ÉCHÉANCE

NUMÉRO

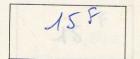
SOMME

1. JANV 73 536783



Timbre du bureau payeur. Le comptable payeur indique le montant à payer à raison d'un chiffre par case, en croisillonnant les cases inemployées.

Décret du 28 novembre 1962.



1. JANV 69.

PAYE

- 6 JAN. 1969

PEFÉCHÉANCEEdu COSNE (Allier) Nº 6 Nº 9

GRANDE CHANCELLERIE
DE LA LÉGION D'HONNEUR

TRAITEMENT DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

ÉCHÉANCE

NUMÉRO

THOUS SEE BY

SOMME

15 JANV 73 536783

9 232

Timbre du bureau payeur. Le comptable payeur indique le montant à payer à raison d'un chiffre par case, en croisillonnant les cases inemployées.

Décret du 28 novembre 1962.

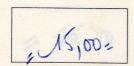
15 5

PAYÊ

- 2 JAN, 1970

1 JANV 70

1: JANV 71



No 9

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

TRAITEMENT DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

ÉCHÉANCE NUMÉRO SOMME

1: JANV 73 536783



Timbre du bureau payeur. Le comptable payeur indique le montant à payer à raison d'un chiffre par case, en croisillonnant les cases inemployées.

PAYÉ - 5 JAN, 1972 PERCEPTION DE COSNE (Allier) ÉCHÉANCE du

15 JANV 72

= 15,00

No 9

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

TRAITEMENT DE LA MÉDAILLE MILITAIRE

NUMÉRO ÉCHÉANCE

1 JANV 73 536783



Le comptable payeur indique le montant à payer à raison d'un chiffre par case, en croisillonnant les cases inemployées.

SOMME

No 9 No 9 GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR TRAITEMENT DE LA MÉDAILLE MILITAIRE ÉCHÉANCE NUMÉRO SOMME ÉCHÉANCE du 1 JANV 73 15 JANV 73 536783 Le comptable payeur indique le montant à payer à raison d'un chiffre par case, en croisillonnant les Timbre cases inemployées. du bureau payeur. Décret du 28 novembre 1962.